



Bande dessinée, dessin humoristique, dessin de presse, caricature ...

Patricia Signorile

► To cite this version:

Patricia Signorile. Bande dessinée, dessin humoristique, dessin de presse, caricature 2015. hal-01470872

HAL Id: hal-01470872

<https://hal.science/hal-01470872>

Preprint submitted on 17 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bande dessinée, dessin humoristique, dessin de presse, caricature...
Patricia SIGNORILE, 25/02/2016, Auditorium du musée GRANET
Rencontres Droit & Arts

Utiliser simultanément des idéogrammes, un texte, des dessins pour raconter une histoire, est une invention aussi ancienne que l'écriture elle-même. De nombreux papyrus et peintures de l'Égypte antique l'attestent. Durant la période antique, les grecs dessinent sur les vases des scènes inspirées de la mythologie ou de la vie quotidienne. Les Romains n'ignorent pas le récit en images sous la forme d'un décor sculpté, comme le prouve par exemple celui de la colonne Trajane, réalisé vers 110 après J.-C. Il en va de même pour, les boucliers des guerriers qui racontent des épisodes de la mythologie, ou les fresques qui ornent les murs des temples, des villas puis des églises ou encore les sculptures des portails romans. Dès le XII^e siècle, apparaissent des récits critiques accompagnés de dessins coloriés, copiés en plusieurs exemplaires. Ces textes constituent une, véritable satire sociale avant la lettre, les fabliaux et surtout le *Roman de Renart*, œuvre composée entre le XII^e et le XIII^e et le *Roman de Fauvel* long poème illustré, écrit et dessiné également par plusieurs auteurs entre 1310 et 1316, constituent une critique puissante de la corruption de l'Église, du système politique et du pouvoir. Le nom du protagoniste, un âne, Fauvel, est un acrostiche des six principaux défauts du siècle : la Flatterie, l'Avarice, la Vilenie, la Variété, l'Envie et la Lâcheté. Au Moyen Âge, la figuration narrative est également utilisée avec la « tapisserie de Bayeux ». Le phylactère est inventé XIV^e siècle. Vers la fin du Moyen Âge, le livre d'heures, les chemins dans les églises, les scènes animées, rendent la liturgie plus accessible aux catholiques laïcs. Au XVIII^e siècle, le peintre britannique William Hogarth crée des récits constitués de suites de gravures légendées, pour montrer *La Carrière du roué*. En France textes et images dénoncent avec force la disparité des classes sociales. Beaumarchais, une des figures emblématiques du siècle des Lumières, fonde la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques en 1777 au sein de laquelle il milite, et qui a pour but de faire reconnaître les droits aux auteurs. Plus tard, en 1878, Victor Hugo fondera l'Association Littéraire et Artistique internationale, dont les travaux seront à l'origine de la Convention de Berne signée en 1866, en faveur de la protection internationale des œuvres littéraires et artistiques.

Comme toute forme d'art, le récit en séquences d'images, qu'il soit dessiné, sculpté, tissé ou gravé, n'est donc pas apparu brutalement. Il a évolué au cours du temps et au gré des supports. Cependant, tout en s'inscrivant dans une tradition millénaire, la bande dessinée telle que nous la connaissons actuellement, soit une œuvre reproduite à plusieurs exemplaires sur un support papier ou disponible en téléchargement, parfois fruit de collaborations multiples pour le dessin, le scénario, le texte, est née au XIX^e siècle.

En effet, les spécialistes de ce neuvième art considèrent Rodolphe Töpffer comme l'un des pionniers des histoires dessinées sur papier. Dès 1827, celui-ci compose, sans les commercialiser, des « histoires en estampes », qui seront admirées par Goethe. En 1833, Töpffer publie *Histoire de Monsieur Jabot* et définit dans cet ouvrage, la spécificité du genre : « Les dessins, sans le texte, n'auraient qu'une signification obscure ; le texte, sans les dessins, ne signifierait rien. »¹

Initialement considérée comme un sous-produit de la littérature, ou un art mineur comparativement à la peinture, la bande dessinée, qui s'adresse à tous et à tous les âges, gagne à partir des années 1960 une légitimité en tant que telle. Désormais, les dessinateurs exposent, vendent des planches originales comme peuvent le faire d'autres artistes, des festivals drainent des milliers de visiteurs à l'instar du festival international de la bande dessinée d'Angoulême inauguré en 1973. Une reconnaissance en tant qu'art lui est accordée que ce soit par des prix comme ce fut le cas pour la bande dessinée d'Art Spiegelman, intitulée *Maus* et récompensée par le prix Pulitzer en 1992, par des expositions dans les musées ou la vente de planches d'artistes aux enchères. Ceci sans compter, les produits dérivés.

¹ <http://expositions.bnf.fr/bd/vertpre/vertpre1.htm>

D'autre part, si la bande dessinée a pour vocation de distraire le lecteur, elle transmet également des messages artistiques et politiques dans la mesure où elle reflète la réalité sociale perçue par le dessinateur et le scénariste. À travers un genre spécifique, peut ainsi émerger un questionnement sur l'univers juridique et les pratiques politiques. Sont ainsi concernés, par exemple, l'univers juridique pour *Gaston Lagaffe*, les institutions romaines pour *Astérix*, les discours juridiques dans *Mafalda* ou encore *Tintin* et l'intervention humanitaire².

Par ailleurs, principalement lié – pour ne pas dire intégralement – au droit de la presse, le droit à la caricature a été placé récemment sous les feux des projecteurs, en novembre 2015, au moment de l'attentat contre la rédaction de l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*. Cet événement a rappelé que le droit à la caricature découle de la liberté d'expression, laquelle a valeur constitutionnelle par le biais de l'article 11 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789.

Au début du XXI^e siècle, la bande dessinée et le dessin d'humour, à l'image de la société, sont divisés en courants multiples et contradictoires comme le rire, les visées pédagogiques, la critique sociale ou politique, la mise en abyme de métiers, l'érotisme, etc. Le genre est aujourd'hui aussi diversifié que peuvent l'être la littérature ou le cinéma. Il n'existe pas actuellement un genre unique de la bande dessinée, mais des bandes dessinées pour enfants et adultes qui possèdent leurs salons, leurs expositions, leurs éditeurs, et depuis peu leurs états généraux.

En janvier 2015, durant le festival d'Angoulême, le scénariste Fabien Velhmann a constaté qu' : « *il faut croire que dessiner peut parfois avoir du poids, puisqu'on peut se faire tuer (...). Le paradoxe absolu de cette situation, c'est qu'alors même que l'on voit fleurir partout les preuves d'un puissant attachement au dessin, à la liberté d'expression et à la culture, (la) profession se porte mal (...)* ».³ Cependant, depuis 2010 et malgré l'essor du numérique, le nombre de bandes dessinées vendues ne cesse d'augmenter.

Parallèlement à l'essor d'Internet, les techniques évoluent avec les outils numériques de création et l'infographie. Les auteurs de bande dessinée s'emparent de ce nouveau mode de communication que ce soit par les blogs dédiés ou par le passage du support papier à la bande dessinée en ligne. La profession se reconfigure. Aujourd'hui trois courants semblent omniprésents sur le marché français de la Bande Dessinée : la BD pour adultes (J.C. Forest, N. Devil, etc.), la satire (Cabu, Wolinsky, etc.) et la fantaisie (Fred, Mandryka, etc.).

Cependant, l'histoire de la bande dessinée et du dessin humoristique en France comme partout en Europe, a suivi la croissance et le développement des journaux et de l'édition. Il faut noter que si les termes de « caricature », « dessin de presse » et « image satirique », « dessins d'humour », « dessins de mœurs », « portraits-charges », « gravures comiques », « dessins satiriques ou politiques », « satires », « humour graphique » sont employés de façon générique et comme synonymes, il faut distinguer trois fonctions principales :

- le divertissement par le rire
- L'analyse critique
- la propagande

Le dessin humoristique est un dessin qui, avec ou sans texte ajouté, est surtout animé par l'humour, la satire ou le trait d'esprit. Il a pour vocation de susciter l'émotion ou la réflexion. Ces dessins apparaissent majoritairement dans la presse dans un but critique ou politique, et portent sur des sujets du quotidien ou de l'actualité. Ils sont, pour la plupart, les créations de dessinateurs de presse spécialisés. L'expression « dessin de presse » tend aujourd'hui à devenir usuelle - voire générique - pour désigner toute illustration critique destinée à la publication dans un média. Par définition, le

² Voir à ce sujet, *L'univers juridique et politique de la B.D.*, Catherine Ribot - PUG (Presses Universitaires de Grenoble), 1997

³ Voir à ce sujet, http://www.lexpress.fr/culture/art/remy-le-gall-34-la-bd-est-maintenant-un-art-est-ce-le-symptome-de-son-essor-ou-de-sa-disparition-prochaine-34_1649908.html

dessin de presse traite de l'actualité avec un regard décalé. Il vise généralement à provoquer, à faire réfléchir, à émouvoir ou encore à dénoncer.

Ce genre d'illustration fut très utilisé lors de la Révolution française, car il permettait de faire circuler des idées rapidement et à grande échelle. Après une lutte âpre sous des régimes politiques peu libéraux enclins à la censure, le nombre de titres de journaux s'envole avec la loi du 29 juillet 1881, qui met en place un régime libéral pour la presse. Un an après, la France compte 3 800 journaux et ce chiffre est de 6000 dix ans après, dont 2000 à Paris.

Le dessin de presse devient alors un genre à part entière. L'agitation politique lui apporte une source d'inspiration considérable : Napoléon 1er, Louis-Philippe, Napoléon III qui se succèdent à la tête de la France fournissent d'excellents sujets. Cependant, parallèlement, les interdits envers les dessinateurs augmentent. Daumier, par exemple, considéré comme l'un des plus grands caricaturistes de son époque, fut arrêté et condamné à six mois de prison pour avoir représenté Louis Philippe sous les traits de Gargantua, au sein d'un dispositif carnavalesque et assis sur un trône qui est en fait une chaise-percée, dans une lithographie parue le 15 décembre 1831, dans le journal *La Caricature*. L'imprimeur et le marchand d'estampes furent également condamnés. La motivation était « *excitation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, et offenses à la personne du Roi* ». Il faudra attendre la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, pour que les dessinateurs puissent exercer librement leurs critiques.

Parfois publié sous forme de dessin d'illustration, le dessin de presse peut aussi représenter l'actualité sous forme de caricature. Du latin « caricare », qui signifie « charger », la caricature a alors pour but d'accentuer les caractéristiques physiognomiques. L'expression « dessin de presse » évoque d'abord, le support sur lequel seront diffusées ces images, c'est-à-dire le journal. De manière plus précise, l'expression caractérise un genre. Il s'agit d'un dessin d'actualité ou d'un dessin politique.

Avec la révolution technique du XIXe siècle, notamment la lithographie, l'imprimerie se développe et les caricatures ont désormais leur place dans les journaux. À partir de 1798, l'invention de la lithogravure a permis aux artistes de donner à leur œuvre une dimension comparable à celle de la peinture. C'est grâce à cette nouvelle technique que Daumier et Gavarni trouvèrent leur véritable style. C'est cette technique-là que le dessinateur Philippon associe de manière systématique à la presse, en publiant à partir de 1830 un nouvel outil, le journal satirique illustré. Il publie d'abord un hebdomadaire, *La Caricature*, puis en 1832 un quotidien, *Le Charivari*, disponible jusqu'en 1900. Tous deux mêlent texte et image et vont inspirer de nombreux organes de diffusion similaires en Europe.

Mais, le terme de « caricature » est souvent appliqué sans distinction par rapport à la gravure de mœurs, voire au dessin d'humour en général. La caricature est l'expression paroxystique de la satire dans le graphisme, la peinture et même la statuaire. Elle fut longtemps confondue avec les manifestations du grotesque, mais depuis la fin des années 1950 les historiens de l'art ont cherché à préciser son domaine.

Dans la caricature, il convient de distinguer le portrait-charge, qui utilise la déformation physique comme métaphore d'une idée ou se limite à l'exagération des caractères physiques et la caricature de situation, dans laquelle des événements réels ou imaginaires mettent en relief les mœurs, le comportement ou l'idéologie dominante qu'elle soit politique ou religieuse.

D'un point de vue esthétique, l'essence de la caricature, est née de la confrontation des conceptions esthétiques et philosophiques de la Renaissance avec celles du Moyen-âge.

Dans l'art du Moyen Âge, la figure humaine est associée à un ordre universel. Beauté et laideur sont hiérarchiquement représentatives des vertus et des vices, et de l'échelle des valeurs qui relient le Ciel et l'Enfer. Il en va tout autrement à partir de la Renaissance, quand l'homme devient sous l'impulsion humaniste « la mesure de toute chose ». Par ailleurs, la séparation progressive de l'activité artistique en genres bien définis (sacré, profane, portrait, paysage, nature morte, etc.) consacre la réduction du

champ de la représentation en objets particuliers d'énonciation et d'appréciation ainsi que d'objets économiques. C'est donc la rupture du fondement univoque de l'œuvre d'art que produit cette époque. Il est significatif de constater que les premières caricatures sont le fait d'artistes qui ont idéalisé le portrait et en ont fixé les règles, tels que Léonard de Vinci et les frères Carracche.

Reinmar von Zweter, au XIII^e siècle, définissait en poète quelque peu caricatural, l'homme parfait de la façon suivante : « *Il doit avoir des yeux d'autruche et un cou de grue, deux oreilles de porc et un cœur de lion, les mains doivent être représentées comme des griffes d'aigle et de griffon, les pieds comme des pattes d'ours.* »⁴ Plus tard, l'historien de l'art J. Baltrušaitis reprend ce commentaire: « *Les yeux d'autruche regardent aimablement, les porcs ont l'ouïe la plus fine de tous les animaux, le lion est la plus noble bête, l'ours la plus furieuse, les serres du griffon tiennent bien tout ce qu'elles accrochent, les pattes d'aigles sont généreuses et justes, le cou de grue est signe de réflexion.* »⁵ D'autre part, un autre historien de l'art comme Gombrich a mis en évidence le caractère antithétique de la caricature : « *Le mot caricature (...) date seulement des dernières années du XVI^e siècle, et les créateurs de cet art ne furent pas les diffuseurs d'images, mais ceux qui furent les plus sophistiqués et les plus raffinés des artistes (...)* »⁶

Pour les artistes du XVI^e siècle toutes ces expériences étaient assimilées à des divertissements et à des recherches. Poussant le jeu des équivalences, Arcimboldo, Bracelli, représentent les visages et les corps comme un assemblage d'objets. La caricature joue un rôle paradoxal. Elle déforme, elle enlaidit, mais c'est pour mieux fustiger. La déformation, la laideur ont été les tentations permanentes ou occasionnelles de nombreux artistes. Plus tardivement, des artistes ont vu dans la caricature un jeu esthétique et moral qui dépassait le conformisme de leur art : Isabey, Delacroix, Puvis de Chavannes s'y sont livrés de façon « cathartique ».

D'autres ont subi avec fascination l'attrait du monstrueux. Parmi ces derniers, il faut citer Goya, dont les créations « caricaturales » peuvent susciter un sentiment d'effroi.

À la fin du XIX^e siècle, la caricature, après avoir dégagé ses caractères spécifiques, a exercé une influence sur l'art lui-même. Pissarro, Manet et Monet s'étaient essayés à la caricature ; Toulouse-Lautrec, Degas allèrent plus loin : ils intégrèrent la caricature à l'art. Van Dongen, Kupka, Juan Gris, Villon, Vallotton, dont le rôle, dans les mouvements artistiques du début du XX^e siècle, devait être essentiel, firent leurs débuts dans *L'Assiette au beurre*.

L'artiste préférait alors avoir recours à l'actrice, la danseuse, le clown, la prostituée pour modèles, plutôt que peindre des scènes mythologiques. L'artiste moderne déplaça le domaine de l'esthétique pour l'étendre aux sujets jusqu'alors qualifiés de « laids » ou de mineurs. La caricature a permis aux artistes de passer de la beauté idéalisée conceptuelle à la beauté purement picturale.

En outre, la caricature politique a joué, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, un rôle analogue à celui du pamphlet. André Gill et Forain sont, dans le domaine de l'image, l'équivalent de Henri Rochefort et d'Édouard Drumont. Cette comparaison entre l'œuvre écrite et l'œuvre graphique a retenu l'attention de Balzac, qui considérait les caricatures de Daumier comme le complément de son œuvre.

La caricature montre la société, non dans l'espoir de la transformer, mais pour en faire ressortir le caractère absurde. En 2004, Jean-Louis Debré a organisé une exposition de caricatures à l'Assemblée Nationale⁷. Il aurait voulu que le genre ne porte plus en lui la subversion. Les événements tragiques de

⁴ <http://www.editionsdangles.fr/bibliotheque/documents/9782703309529.pdf>, Martine Tardy Morphopsychologie, Traité pratique

⁵ J. Baltrušaitis, *Le Moyen Âge fantastique*, Paris, 1955

⁶ Marc THIVOLET, « CARICATURE », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 21 février 2016. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/caricature/>

⁷ Exposition « La caricature politique entre à l'Assemblée nationale » du 15 janvier au 21 février 2004 au Palais Bourbon, du 17 mars au 18 mai 2004 au Château de Versailles, <http://www.assemblee-nationale.fr/evenements/> Dans la lignée de Daumier, six dessinateurs politiques contemporains - Boll, Cabu, Calvi, Petillon, Plantu et Wiaz – ont été accueillis pendant plusieurs semaines au Palais Bourbon et ont été invités à y exposer le fruit de leur travail. Ouverte au public, l'exposition « La caricature politique entre à l'Assemblée » visait à proposer un

novembre 2015 dont ont été victimes les dessinateurs de Charlie-Hebdo sont venus infirmer cette volonté politique.

Œuvre de l'esprit, consacrée comme 9^o art, la bande dessinée et le dessin humoristique qui parfois poussent jusqu'à la caricature, articulant textes et images en séquences et initiant ainsi un mode d'expression inédit, sont aussi organisés en tant qu'activité professionnelle reconnue. Ils cartographient ainsi les contours d'une liberté de création qui s'enracine dans la liberté d'expression, mais s'en distingue également, parce que l'art n'est pas simplement du discours.

Aussi, est-il légitime de se poser la question de savoir si la rigueur du droit et la fantaisie de la bande dessinée et de la caricature peuvent se rencontrer ? Si oui, comment sont-elles autorisées à le faire ? Quels sont les liens entre la bande dessinée, le dessin, la caricature et le droit d'auteur ? Existe-t-il des limites à la création ? Quelles sont les lois des genres et le genre des lois qui s'appliquent ? Peut-on vraiment parler d'œuvre à leurs propos ?

Les liens entre la bande dessinée, le dessin humoristique et le droit s'analysent en fait en une série de questions à la fois artistiques, théoriques et pratiques que cette nouvelle rencontre aura pour vocation de révéler et de traiter.

Philippe Mouron auteur d'une étude sur *La nature juridique des Pieds Nickelés* montrera les liens qui existent entre le droit et la bande dessinée. Sébastien Cacioppo étudiera plusieurs aspects de l'œuvre de l'esprit confrontée au dessin d'humour. Thierry Noir, journaliste et directeur du Master professionnel de journaliste juridique, aidera à décrypter la place du dessin dans la presse. Serge Scotto écrivain, dessinateur et auteur notamment de *Qui a chouré le chien saucisse ?* et d'*Ingrid de la Jungle*, parlera de la façon dont il perçoit son savoir-être autant que son savoir-faire.

Tous éclaireront durant les échanges d'importantes questions, qui en appelleront, sans doute, encore d'autres.

autre regard sur la vie parlementaire, renouant ainsi avec une pratique abandonnée depuis longtemps. Dans le cadre prestigieux de la Salle des Fêtes, l'exposition présentait les grandes figures de la politique d'aujourd'hui, à travers 200 dessins et une quarantaine de silhouettes grandeur nature. Les visiteurs pouvaient également assister, dans un hémicycle miniature, à la projection d'un film montrant les six dessinateurs pendant leurs séances de travail.